

Province de Québec
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue en mode hybride dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec au 15, rue Katimavik, le 27 juin 2023, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Daly, les commissaires Brushey, Cornforth, Giannakoulis, Goldsbrough, Labadie, Lyrette-Brennan, McCrank, Shaar, les commissaires cooptés Commonda et Garner, et les commissaires-parents Brennan, Fortier et Taylor.

ABSENCES
MOTIVÉES :

Commissaires George, Graham et commissaire-parent Boucher-Sharma

Personnel :

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle Jennifer Dubeau

Directrice adjointe des ressources humaines J. Svetec

Responsable de l'application des règles contractuelles A. Gendron

Coordonnateur des ressources matérielles Soufiane El Ouezzani

Agente administrative R. Vincent

Le directeur général G. Singfield, le secrétaire général E. Keon et le directeur général adjoint/directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx sont également présents.

- **Reconnaissance des terres**

Appel à l'ordre : 19 h 41

C-22/23-219

Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec ajout des points suivants :

- Suivi de la séance précédente : Gymnase de Poltimore – Monument commémoratif à la mémoire de la commissaire Rhonda Boucher
- Suppression du point 8.7

C-22/23-220

Approbation du procès-verbal

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 30 mai 2023 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-221 **Procédures électorales**
LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE l'élection d'un représentant au Comité des ressources humaines soit tenue par scrutin secret.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-222 **Nomination des scrutateurs**
LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QU'Elon Keon et Rachel Vincent soient nommés scrutateurs pour l'élection d'un représentant au Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-223 **Mises en candidature au poste de représentant au Comité des ressources humaines**
LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures au poste de représentant au Comité des ressources humaines.

Candidature

Commissaire coopté Garner

Par

Commissaire Labadie

C-22/23-224 **Fin des mises en candidature au poste de représentant au Comité des ressources humaines**
LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE de mettre fin aux mises en candidature pour le poste de représentant au Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-225 **Déclaration de l'élection d'un représentant au Comité des ressources humaines**
LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le commissaire coopté Garner soit déclaré élu représentant au Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général

Le directeur général G. Singfield présente un rapport verbal sur les sujets suivants :

- Il lit la lettre qu'il a adressée au conseil
- Il présente son plan de recrutement de cadres
- Il passe en revue le Plan d'engagement vers la réussite
- Rapport sur la lutte contre la violence et l'intimidation
- Rapport sur le Comité de discipline

C-22/23-226 **Embauche d'administrateurs – Période estivale**
LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le conseil renonce aux formalités habituelles d'embauche afin de répondre à tout besoin potentiel de pourvoir de nouveaux postes

de gestion le plus tôt possible pendant la période estivale, à condition que le directeur général avise tous les commissaires une fois que les affectations seront parachevées.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-227

Rapport du Comité exécutif – 20 juin 2023

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-228

Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – 2023-7529-50 – Assurances complémentaires 2023-2024 – Contrat n° 23570G002

ATTENDU QUE la résolution C-22/23-113 autorisait le CAG à représenter la CSWQ dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation en matière d'assurance;

ATTENDU que le CAG a obtenu les résultats suivants :

Numéro de lot	Description	Fournisseur	Montant
1	Automobile	Beneva	4 785 \$
2	Responsabilité civile	AON	103 664 \$
3	Cyberrisques	AON	Non conforme

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période d'un (1) an, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année supplémentaire chacune;

ATTENDU QUE l'engagement est de 325 347 \$ pour les trois années;

ATTENDU QU'une analyse sera effectuée afin de trouver la solution appropriée pour la couverture des cyberrisques;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-207, le Comité exécutif recommande que le conseil octroie le contrat à Beneva et AON pour la couverture d'assurance pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, et autorise le DGA et directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. Pascal Proulx, à signer tous les documents nécessaires;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil octroie le contrat à Beneva et AON pour la couverture d'assurance pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, et autorise le DGA et directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. Pascal Proulx, à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-229

Programme d'achats regroupés – (CAG) – Internet – Tronc SIP – 2023-8153-50

ATTENDU QUE le contrat signé conformément à la résolution C-17/18-108 a pris fin;

ATTENDU QUE la commission scolaire a la possibilité de participer au plan d'achats regroupés offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le tronc SIP;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant la diffusion de l'avis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de 3 ans, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026, avec une option de renouvellement de 24 mois;

ATTENDU QUE l'engagement financier pour ce contrat est estimé à environ 550 000 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-208, le Comité exécutif recommande que le conseil autorise la CSWQ à adhérer au Programme d'achats regroupés pour ce contrat;

LA COMMISSAIRE COOPTÉE COMMONDA PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise la CSWQ à se joindre au Programme d'achats regroupés pour ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-230

Programme d'achats regroupés – (CAG) – Imprimantes de bureau – 2022-8065-50 – Demande d'autorisation d'adhésion au contrat en cours

ATTENDU QUE, par l'entremise d'un appel d'offres pour achats regroupés, le CAG a octroyé le contrat à plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QUE la CSWQ sera en mesure de choisir, parmi la liste des fournisseurs, ceux qui répondent à ses besoins précis;

ATTENDU QUE chaque contrat de location d'imprimantes de bureau sera d'une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE, selon le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ c C-65.1, r. 5.1, l'adhésion à un contrat après son octroi requiert l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

ATTENDU QUE la CSWQ dispose actuellement de 56 imprimantes de bureau pour un coût annuel de 10 000 \$;

ATTENDU QUE les administrateurs recommandent d'adhérer à ce programme d'achats regroupés;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-209, le Comité exécutif recommande que le conseil autorise la CSWQ à adhérer au contrat de location d'imprimantes de bureau par l'entremise du programme du CAG et autorise le DGA et directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. Pascal Proulx, à signer tous les documents nécessaires.

LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise la CSWQ à se joindre au contrat de location d'imprimantes de bureau par l'entremise du programme du CAG et autorise le DGA et directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. Pascal Proulx, à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-231

Conseil du trésor – Délégation de pouvoirs : Gestion des contrats et activités d'approvisionnement – Rapport au Conseil du trésor pour la période 2022-2023

ATTENDU QUE la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* définit le cadre général quant aux exigences de la reddition de comptes des organismes publics;

ATTENDU QUE cette directive exige que les organismes publics transmettent au Conseil du trésor, au plus tard le 30 juin de chaque année, pour l'exercice se terminant le 31 mars, une déclaration du dirigeant de l'organisme (annexe 3) attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles pour :

- Tous les cas pour lesquels l'autorisation du dirigeant de l'organisme public était requise;
- Les renseignements publiés sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (la Loi) et aux règlements, directives et politiques établis en vertu de cette Loi.

ATTENDU QUE, tel que l'exigent les Lignes de conduite internes pour la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CSWQ, le directeur général a présenté un rapport au conseil des commissaires concernant les formulaires d'autorisation transmis au Conseil du trésor au cours de l'année;

ATTENDU QUE le dirigeant de l'organisme doit signer cette déclaration et que la Loi (article 8) précise que le conseil des commissaires est le dirigeant dans le cas d'une commission scolaire;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-211, le Comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le directeur général à remplir et à signer la déclaration du dirigeant de la commission

scolaire pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et à fournir tous les autres renseignements requis au Conseil du trésor pour cette période de déclaration;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise le directeur général de la Commission scolaire Western Québec à remplir et à signer la déclaration du dirigeant de la commission scolaire pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et à fournir tous les autres renseignements requis au Conseil du trésor pour cette période de déclaration.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-232

Contrat de services bancaires – 22530G001

ATTENDU QUE l'actuel contrat de services bancaires avec la RBC arrive à échéance le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que : « Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public prévu à l'article 10 peut être conclu de gré à gré », et le paragraphe 13(5) : « dans tout autre cas déterminé par règlement du gouvernement »;

ATTENDU QUE l'article 37 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* stipule que : « Un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré »;

ATTENDU QUE l'article 5 de la Politique D-11 – Achats – de la CSWQ stipule que la commission scolaire peut conclure des contrats par accord mutuel dans les cas permis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements, même si ces contrats concernent une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la commission scolaire a demandé et reçu un devis de RBC Solutions au montant de 70 000 \$ pour les frais bancaires annuels pour une période de trois (3) ans commençant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2026;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-212, le Comité exécutif recommande au conseil d'approuver le devis présenté par RBC au montant de 70 000 \$ pour une période de trois (3) ans;

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil approuve la soumission présentée par RBC au montant de 70 000 \$ pour une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-233

Projets devant débiter pendant l'été

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions pour les contrats suivants se fera après le 27 juin;

Bâtiment	Projet/Contrat	Coût estimatif	Note
Tous	Produits et articles de nettoyage	1 000 000 \$	3 ans ou 1 000 000 \$
Tous	Contrat à exécution sur demande (commandes permanentes) pour des services d'électricien	200 000 \$	3 ans ou 200 000 \$
Tous	Contrat à exécution sur demande (commandes permanentes) pour les casiers	500 000 \$	3 ans ou 500 000 \$
Tous	Contrat à exécution sur demande (commandes permanentes) pour les stores de fenêtres	300 000 \$	3 ans ou 300 000 \$
Tous	Salles de classe et mobilier administratif – Contrat d'offre à commandes	750 000 \$	Budget d'investissement
Région de Gatineau	Identification des disjoncteurs dans les panneaux électriques	150 000 \$	Budget de fonctionnement
Dr Wilbert Keon	Ascenseur, marche d'entrée, finition extérieure et accès au toit	900 000 \$	Budget d'investissement
Maniwaki Woodland	Amélioration du revêtement de protection et déplacement d'une partie de la structure de l'aire de jeux	100 000 \$	Budget d'investissement
Poltimore	Mobilier pour l'annexe	80 000 \$	Budget d'agrandissement
Poltimore	Structure de jeux	80 000 \$	Budget d'investissement
St-John's	Trottoir	80 000 \$	Budget d'investissement
Symmes / D'Arcy McGee	Remplacement des conduites d'eau (Kytec)	300 000 \$	Budget d'investissement

ATTENDU QUE les résultats d'ouverture pour les projets susmentionnés seront présentés aux réunions du Comité exécutif et du conseil des commissaires en septembre 2023;

ATTENDU QUE, par sa résolution E-22/23-215, le Comité exécutif recommande que le conseil autorise le DGA et directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. Pascal Proulx, à signer tous les documents requis et à faire rapport des résultats de ces projets aux prochaines réunions du Comité exécutif et du conseil des commissaires en septembre 2023;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil autorise le DGA et directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. Pascal Proulx, à signer tous les documents requis et à faire rapport des résultats de ces projets aux prochaines réunions du Comité exécutif et du conseil des commissaires en septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-234

Appel d'offres sur invitation – Campus Lord Aylmer Sr. – Peinture des couloirs – Contrat n° 22510A026

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées à présenter des offres :

- 6329276 CANADA INC. (Creation Design & ACC)
- 8573298 CANADA INC. (Finition S.P.)
- LES CONSTRUCTIONS LOVAIL INC.
- Le Groupe P.F. Brisson Peinture Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

6329276 CANADA INC. (Creation Design & ACC)	54 861,00 \$
LES CONSTRUCTIONS LOVAIL INC.	67 645,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE d'octroyer le contrat à 6329276 CANADA INC. (Creation Design & ACC) et de déléguer le pouvoir de signature pour ce contrat au DGA et directeur des ressources matérielles et de la technologie, M. Pascal Proulx.

Adoptée à l'unanimité

- C-22/23-235 **Actes d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024**
 LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE que le conseil approuve les actes d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.
- Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-236 **Plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie – 2023-2024**
 LE COMMISSAIRE BRUSHEY PROPOSE QUE le conseil approuve le Plan d'investissement dans les bâtiments et la technologie 2023-2024.
- Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-237 **Rapport du Comité de vérification – 15 mai 2023**
 LE COMMISSAIRE GIANNAKOULIS PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023 du Comité de vérification.
- Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-238 **Rapport du Comité de vérification – 20 juin 2023**
 LE COMMISSAIRE GIANNAKOULIS PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023 du Comité de vérification.
- Adoptée à l'unanimité
- C-22/23-239 **D-1 Frais de déplacement, d'hébergement et de représentation**
 ATTENDU QU'en considération de la recommandation de la directrice des ressources financières de mettre à jour la politique D-1 relative aux frais de déplacement, d'hébergement et de représentation comme suit :
- Ajout d'une indemnité lorsqu'un employé transporte une charge de 100 lb/45,36 kg ou plus, à la demande de son supérieur, dans son propre véhicule;
- LE COMMISSAIRE COOPTÉ GARNER PROPOSE QUE le conseil adopte la mise à jour de la politique D-1 relative aux frais de déplacement, d'hébergement et de représentation, tel que recommandé par la directrice des ressources financières.
- Adoptée à l'unanimité
- Rapport verbal du Comité de gouvernance et d'éthique**
 Dans un bref rapport verbal au conseil, le commissaire Shaar discute du projet de loi 9 et de sa nature prescriptive, ainsi que de son incidence sur les politiques de la CSWQ.
- C-22/23-240 **Rapport du Comité des ressources humaines – 23 mars 2023**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023 du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-241

Rapport du Comité des ressources humaines – 11 mai 2023

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023 du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-242

Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) - 8 mai 2023

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 8 mai 2023 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-243

Rapport du Comité spécial des communications – 24 mai 2023

LA COMMISSAIRE-PARENT FORTIER PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2023 du Comité spécial des communications.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-244

Rapport du Comité spécial des communications – 14 juin 2023

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2023 du Comité spécial des communications.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-245

Adoption des règlements 49 et 50 (Calendrier des réunions 2023-2024)

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE les règlements suivants soient adoptés tels que présentés :

- Règlement fixant le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Québec pour l'année scolaire 2023-2024.
- Règlement fixant le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du Comité exécutif de la Commission scolaire Western Québec pour l'année scolaire 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-246

Report temporaire de résolution – Voyages locaux, nationaux et internationaux

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE la résolution concernant les voyages locaux, nationaux et internationaux soit reportée jusqu'à ce que le directeur général consulte la haute direction et les administrateurs d'école pour élaborer des lignes directrices sur les voyages locaux, nationaux et internationaux.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-247

Réunions du Comité consultatif sur l'éducation autochtone

ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'éducation autochtone a été créé pour conseiller la commission scolaire et soutenir les initiatives liées au renforcement et à l'amélioration de l'expérience et de l'environnement éducatifs des élèves autochtones, ainsi qu'à l'établissement de relations entre les communautés et la CSWQ;

ATTENDU QU'aucune réunion de ce comité n'a été convoquée au cours de l'année scolaire 2022-2023 et qu'il y a des questions importantes qui doivent être abordées;

ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'éducation autochtone doit se réunir de façon régulière au cours de l'année scolaire;

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE les réunions du Comité consultatif sur l'éducation autochtone puissent être convoquées par le président du conseil ou par deux membres du comité avec un préavis de 10 jours.

Pour :11

Abstention : 0

Contre : 1 (Daly)

Motion adoptée

C-22/23-248

Monument commémoratif à la mémoire de la commissaire Rhonda Boucher – Gymnase de Poltimore

ATTENDU QUE la commissaire Rhonda Boucher, récemment décédée, a travaillé sans relâche au nom des élèves et des écoles de sa circonscription : l'école primaire Buckingham, l'école Namur (M-11) et l'école primaire Poltimore;

ATTENDU QUE c'est en grande partie grâce à son intervention auprès du gouvernement provincial qu'un gymnase a été construit à l'école primaire Poltimore;

Il est proposé à l'unanimité que l'administration travaille en collaboration avec la directrice de l'école primaire Poltimore, la famille et les intervenants intéressés pour créer un monument commémoratif à la mémoire de la commissaire Rhonda Boucher en lien avec le nouveau gymnase au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Il est également proposé que toute demande de financement de la part de la commission scolaire soit soumise au conseil.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-249

Frais d'adhésion à l'ACSAQ pour 2023-2024

ATTENDU QUE les frais d'adhésion à l'ACSAQ ont été déterminés par le budget proposé par le conseil d'administration le 17 mai 2023 et ratifié le 9 juin 2023;

ATTENDU QUE les frais sont fondés sur le nombre d'élèves inscrits au 30 septembre pour l'année scolaire 2022-2023, à raison de 11,30 \$ par élève;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion seront facturés en deux parties;

ATTENDU QUE le premier versement représente 75 % des frais, soit 70 376,40 \$, et qu'il est exigible au plus tard le 31 juillet 2023;

ATTENDU QUE le deuxième versement représentant les 25 % restants des frais sera facturé à l'automne 2023;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE, conformément à la demande du conseil d'administration de l'ACSAQ, le premier versement de 70 376,40 \$ soit effectué avant le 31 juillet 2023.

Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

Motion adoptée

C-22/23-250

Proposition d'ajournement temporaire avec l'intention de reprendre la séance au plus tard le jeudi 29 juin à 18 heures.

Adoptée à l'unanimité